

Appel à candidature : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

A l'issue des élections municipales 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Castellet, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles : Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membre du conseil municipal.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le 15 avril 2026 à midi, à l'attention de Monsieur le Maire par mail à ccas@ville-lecastellet.fr ou être remises à l'accueil du CCAS ou envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie Annexe du Plan du Castellet - CCAS - 26 Rue des Micocouliers - 83330 Le Castellet.